



Marquion,  
le 8 Novembre 2011

**Monsieur le Préfet de la Région  
Nord-Pas-de-Calais**

Préfecture de la Région Nord-Pas-de-Calais  
14, rue Jean Sans Peur  
59 039 LILLE Cedex

Nos réf. : PG/SB/SC/IC/11-

Objet : avis du Syndicat Mixte Marquion-Osartis (SMMO) sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Monsieur le Préfet,

Le SMMO étant engagé dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), nous tenons à vous faire part de notre avis sur le projet de SRCAE qui est actuellement soumis à consultation du public et des personnes associées à son élaboration.

Il convient en premier lieu de souligner la qualité et la pertinence des différents objectifs déclinés dans le document d'orientations : en effet, il nous semble que chaque axe qui y est développé participe à une prise en compte globale et efficace des enjeux de lutte contre le changement climatique. De nombreuses actions proposées sont d'ailleurs reprises dans notre projet de SCOT, que ce soit au niveau de l'aménagement du territoire (freiner l'étalement urbain, pérenniser les surfaces de prairies, densifier les centralités desservies par les transports en commun, progression de la mixité fonctionnelle au sein des espaces urbanisés,...), du transport (développement des capacités de multimodalités, développement de la marche à pied ou de l'usage du vélo,...) ou des énergies renouvelables (respect des orientations édictées par le Schéma Régional Eolien, notamment).

Cependant, le contenu des orientations proposées nous appellent à émettre deux remarques :

- Par rapport à l'orientation « freiner l'étalement urbain », l'objectif affiché est de limiter l'artificialisation des sols à 500 hectares par an, contre 1 500 aujourd'hui. Notre projet de SCOT prévoit déjà une réduction très importante de notre consommation annuelle d'espaces agricoles, que ce soit par le renouvellement urbain, le comblement des dents creuses ou l'assignation de densités minimales à respecter pour les extensions urbaines, et ce à l'horizon 2025 ; pour autant, il nous paraît très difficile de diviser le rythme d'artificialisation des sols par 3, notamment dans un souci d'aménagement cohérent lié à l'arrivée de Seine-Nord Europe et de la plateforme de Marquion. Afin d'accompagner au mieux l'arrivée de ces infrastructures, nous nous devons de proposer des solutions ambitieuses en termes de logements, de services,... qui seront impossibles à mettre en œuvre avec une telle réduction de l'artificialisation des sols.



- A propos de « l'augmentation qualitative et quantitative de la surface des espaces boisés et forestiers », nous saluons l'objectif affiché et nous le partageons, dans la mesure où notre territoire est actuellement pauvre en la matière. Néanmoins, il importe de prendre en compte l'activité agricole et de ne pas boiser les terres à forte valeur agronomique, en concentrant par exemple les boisements sur les délaissés agricoles et les fonds de vallées. Il est nécessaire de maîtriser cet objectif.

**Au vu des éléments définis ci-avant, nous émettons donc un avis favorable à ce projet de SRCAE, sous réserve de la prise en compte des deux remarques développées.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

Pierre GEORGET